Image not found or type unknown

Saisie-attribution : insaisissabilité des bénéfices d'une SCI en l'absence de décision de distributi

Fiche pratique publié le **05/10/2017**, vu **1174 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La saisie-attribution est une mesure de poursuite qui permet à tout créancier (le saisissant) muni d'un titre exécutoire constatant une créance liquide et exigible, de saisir entre les mains d'un tiers (le tiers saisi) les sommes d'argent qui sont dues par celui-ci à son débiteur (le saisi) en vue de se les faire attribuer (L. n° 91-650, 9 juill. 1991, art. 42 à 47).

Dans un arrêt du 13 septembre 2017, la Cour de cassation a jugé que l'Administration ne peut saisir les bénéfices d'une société civile immobilière (SCI), en tant que tiers saisi :

- tant qu'une décision de distribution de ce bénéfice aux associés n'a pas été prise ;

En effet, les dividendes n'ont pas d'existence juridique avant la constatation de sommes distribuables par l'organe social compétent et la détermination de la part attribuée à chaque associé.

- et même si la créance du contribuable débiteur sur la SCI résulte de la déclaration de ses revenus fonciers.

Source : Cass. com., 13 sept. 2017, n° 16-13.674

Quels sont les droits et pouvoirs des associés d'une SCI ?

Articles sur le même sujet :

- Comment est géré le compte courant d'un associé de SCI ?
- Comment associer un mineur à une SCI ?
- Les associés sont-ils responsables des dettes de la SCI ?
- Conséquences du départ d'un associé
- Conséquences du décès d'un associé
- Comment exclure un associé ?
- Un associé peut-il se retirer en cas de conflit ?
- La mise à disposition gratuite de l'immeuble aux associés
- Dans quels cas les associés doivent-ils être consultés ?
- Qui a le droit de convoquer l'assemblée générale ?
- Comment convoquer l'assemblée générale ?
- Comment se déroule l'assemblée générale ?
- A quelle majorité prendre les décisions ?
- Consulter les associés par correspondance
- Comment prendre une décision dans un acte écrit ?

- Réaliser le procès-verbal de l’assemblée générale
- Tenir le registre spécial des assemblées
- Comment désigner un gérant de SCI ?
- Comment révoquer un gérant de SCI ?
- Un gérant de SCI peut-il démissionner ?
- Comment rémunérer un gérant de SCI ?
- Obligations d’un gérant de SCI
- Le gérant peut-il vendre l’immeuble de la SCI ?
- Dans quels cas le gérant de SCI engage-t-il sa responsabilité ?
- Comment dissoudre une SCI ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés